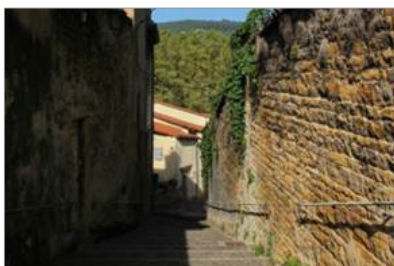


MODIFICATION N°4
Approbation 2024

ROCHETAILLÉE-SUR-SAÔNE

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Le bourg	p. 4
PIP A2 - Le Petit Moulin.....	p.8

Identification

Localisation : rue du Musée, rue de Trêves, chemin de la Roche, rue Mardore, quai Pierre Dupont, rue du Ruisseau, rue des Pêcheurs, rue des Sports, rue de Pérourges, rue Concorde, chemin de la Roche, impasse de l'Eglise, chemin de la Plage ;

Typologie : Tissu de cités historiques

Valeur : Urbaine, paysagère et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble concerne le bourg de la commune de Rochetaillée, d'origine médiévale, implanté en bord de Saône et au pied du vallon.

Le village est dominé par son château, ancien château fort du 12^e siècle remanié au 19^e siècle, implanté sur un éperon et qui abrite aujourd'hui le musée de l'automobile Henri Malartre, premier musée de France dédié à ce sujet.

La situation sur un éperon rocheux a influencé la toponymie et ainsi donné son nom au village qui bénéficie d'une situation stratégique, comme en témoigne la présence d'un château-fort, dominant d'un côté la vallée de la Saône et de l'autre la vallée des Echets.

Si aujourd'hui le village est séparé de la Saône par une large bande urbanisée, il faut imaginer que la physionomie de Rochetaillée était tout autre jusqu'au milieu du 19^e siècle. En effet, la rivière venait autrefois border le village, le long de la route de Lyon à Trévoux (actuel quai Pierre Dupont). Par ailleurs un bras d'eau, le ruisseau des Echets, vient également border ses parties sud et est (actuel chemin de la plage et rue du musée puis rue du Ruisseau témoignant ainsi de son passage). Si le rapport très étroit avec la rivière est moins prégnant aujourd'hui, la toponymie témoigne de ce lien historique (rue des Pêcheurs, rue de la plage).

Le cœur du village est situé logiquement au pied du château qui le défendait, au carrefour des rues de Trêves,

de la Concorde, Mardore, des Pêcheurs et des Sports. Ce n'est que plus tard que la centralité s'est étendue au sud où se trouvent désormais les équipements municipaux (école, mairie, église).

- Le périmètre d'intérêt patrimonial contient des Eléments bâtis Patrimoniaux repérés au PLU-H

CARACTERISTIQUES :

- Sa situation géographique entre le cours d'eau et le vallon, conditionne la physionomie étroite du bourg et son implantation sur un éperon, son relief. Ainsi, le bourg de Rochetaillée-sur-Saône se caractérise par des ruelles étroites parfois pentues, dont le caractère historique se traduit par la sinuosité et l'irrégularité des voies. Seul le quai aborde un tracé rectiligne qui contraste avec le paysage urbain du cœur de village.

- Ce bourg est composé d'un patrimoine ordinaire, caractérisé par un tissu urbain ancien composé principalement de maisons de ville, se développant depuis le château le long des voies historiques en direction de la Saône, et ponctué par des maisons plus cossues, notamment face à la Saône.

- Le tissu historique se caractérise par sa compacité et sa densité bâtie ainsi que par l'étroitesse des rues, l'implantation du bâti dans la pente, le rapport à la balme, la présence végétale dans les arrières de parcelles – ou au-



Caractéristiques à retenir

devant côté quai. Les îlots de part et d'autre de la rue de Pérouges sont ainsi très compacts et densément bâtis en cœur d'îlot.

- L'implantation se fait en front de rue, principalement de manière continue voire semi-continue créant un paysage urbain homogène. Cette caractéristique renforce l'étroitesse des voies. La perception de continuité bâtie peut également être renforcée par la présence de murs d'enceinte en front de rue.

- Les gabarits varient en fonction du parcellaire, alternant entre de grandes bâtisses monolithiques et des constructions plus étroites, de deux à trois travées de large. Les épannelages sont plutôt réguliers par séquence, un voire deux étages sur le haut du périmètre et trois étages sur le bas, au niveau du quai. Ce constat s'explique également par le relief important sur lequel ce tissu est implanté. Pour autant, la silhouette urbaine est marquée par une hauteur moyenne des bâtiments de deux niveaux mais avec un épannelage varié (variation d'1/2 niveau en moyenne) créant un paysage rythmé, parfois renforcé par la déclivité du terrain qui accentue la perception de différence de hauteur.

- L'architecture dans le cœur de bourg est de facture modeste, liée au caractère historique et rural de la commune et présente de manière générale peu d'éléments de modénature. Toutefois, des éléments récurrents sont présents et apportent du rythme aux façades : volets battants, appuis de baie, débords de toiture avec sous-face en bois, rive de toiture en bois, porche et portail à battants en bois... Les murs sont en pierre dorée, généralement couverts d'un enduit lisse dont les teintes renvoient à l'identité locale (issues des tons ocres des terres du franc lyonnais et déclinaisons des nuances de la pierre dorée).

On peut tout de même souligner la présence d'éléments plus remarquables dans le paysage du cœur de bourg comme :

- < au 101 rue Mardore, la parcelle constituée d'une maison avec sa tour ronde qui dépasse de l'ensemble bâti ;

- < au 11 rue de Trèves, la propriété sise sur l'îlot des rues de la Concorde, de Trèves et des Pêcheurs constitue un élément identitaire du bourg avec sa position dominante dans le paysage sur son promontoire, son bâtiment à deux tours sur les angles, ou encore son jardin végétalisé et son haut mur d'enceinte.

Sur le quai, on peut observer une organisation différente, avec des bâtiments implantés en fond de parcelle, ménageant des jardins d'agrément qui participent à la qualité paysagère du quai. Toutefois une perception

de continuité bâtie est assurée par les murs de clôture, souvent en partie ajourés permettant des vues sur les jardins ou cours, partiellement végétalisés. Les bâtiments sont également d'un autre style que ceux du cœur de bourg et se démarquent par une architecture plus soignée, en tant qu'élément de représentation et d'apparat côté Saône. Ainsi on peut souligner quelques propriétés remarquables, par exemple :

- < au n°132, la qualité de l'orangerie avec ses baies cintrées à encadrement en brique qui fait écho au garde-corps de la terrasse en brique ou encore à la gloriette sur le point haut de la propriété, très perceptible dans le paysage ;

- < au n°262, on peut noter la qualité du portail avec ses vantaux ajourés et son imposte à monogramme, ainsi que ses bouteroues taillées en boule ;

- < au n°314, la villa « La Pergole » qui marque le paysage par sa position en surplomb du quai et son bâtiment flanqué de deux tours ou encore son portail et sa gloriette ;

- < au n°350, la propriété avec la maison implantée en fond de parcelle remarquable avec sa tour dans l'angle sud-est de la maison, couverte d'une toiture à quatre pans en ardoise ;

- < au n°25 rue Mardore, la propriété qui marque l'angle avec le quai se démarque par son emprise paysagère, son portail avec vantaux ajourés, imposte à monogramme et piles en pierre à chapiteaux sculptés, et la maison qui se développe en fond de parcelle avec sa tour belvédère qui constitue un signal ;

De nombreux points de vue sur le fond de scène, constitué par l'éperon rocheux et le château, ponctuent le paysage du bourg, notamment depuis le quai, où les respirations dans le tissu discontinu offrent des vues sur cette arrière-scène de qualité, constitutive de l'identité du bourg.

- Les murs, en maçonnerie de pierre dorée, de clôture des propriétés ou de soutènement des terrains sont très présents dans le paysage urbain.

- A noter la présence d'un maillage de voies secondaires, exclusivement piéton, comme avec le chemin de la Roche.

Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs matériaux, teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble. L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

L'intervention sur une façade est traitée de façon cohérente à l'échelle d'une construction (menuiserie, garde-corps, occultations...). Concernant les menuiseries, les profils fins sont recommandés.

Les nouveaux percements respectent la composition simple des façades existantes. Ils se matérialisent de préférence par des ouvertures plus hautes que larges.

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

Le recours à l'isolation thermique par l'extérieur est admis sous condition d'un projet qualitatif respectant les caractéristiques architecturales et patrimoniales du bâtiment. Par exemple, les appuis de baies en saillie sont maintenus.

Les dispositifs de production d'énergie ou autres éléments techniques sont conçus de manière à limiter au maximum leur impact paysager et architectural en recherchant notamment : une localisation non visible depuis l'espace public, voire sur des constructions secondaires ou à faible impact paysager, une insertion discrète en toiture et un regroupement harmonieux des dispositifs.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux ou quatre pans. En cas d'autres types de toiture, une attention particulière est portée à la typologie mise en œuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis

Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

Préserver la qualité paysagère

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés et valorisés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Les vues sur l'arrière-scène paysagère sont à valoriser.

Identification

Localisation : Rue Gambetta/rue Henri Bouchard, rue Pierre Dupont, rue et impasse du petit Moulin, rue du Prado

Typologie : Tissu de hameaux

Valeur : Urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le périmètre d'intérêt patrimonial du Petit Moulin est un ensemble intercommunal.

En effet il se développe à la fois sur Rochetaillée-sur-Saône, Fontaines-sur-Saône et Fontaines-Saint-Martin. Afin de conserver et de mettre en valeur sa cohérence, il sera traité comme une seule entité faisant abstraction de la limite communale. Cependant, s'il y a lieu, les spécificités propres à chaque commune seront relevées.

- Il s'implante à proximité du ruisseau des Vosges et sous le viaduc ferroviaire, qui constituent des éléments remarquables dans le paysage.

- Il se compose de plusieurs séquences :

< le tissu aggloméré au pied du viaduc (rue et impasse du petit Moulin, rue du prado, rue Pierre Dupont)

< et le tissu linéaire de la rue Gambetta / Henri Bouchard.

CARACTERISTIQUES :

Autour de la rue du Petit Moulin :

- L'ensemble aggloméré au pied du viaduc présente un caractère semi-rural, s'apparentant à un hameau. Il se caractérise par sa densité bâtie et par l'imbrication du bâti

implanté à l'alignement sur la rue du Petit-Moulin, de façon continue.

- Le bâti est constitué de maison de ville et de corps de ferme. Il présente une architecture ordinaire, sans ornementation. Les maisons comptent un étage et plus rarement un deuxième aménagé dans les combles. On peut noter la présence d'appuis de baies en saillie, ainsi que, très ponctuellement, de décors peints gérés par la bichromie des façades.

- Des espaces végétalisés se développent sur les arrières de parcelle, constituant ainsi des espaces de respiration, d'aération.

Rue Gambetta / Henri Bouchard :

- La qualité de ce tissu réside plutôt dans son organisation et son rôle de transition que dans sa qualité architecturale. Il constitue un tissu de transition entre le tissu faubourien traditionnel et les formes bâties contemporaines.

- En effet, le bâti, constitué de maison de ville au caractère faubourien prononcé, se caractérise par des façades lisses, de facture modeste, sans ornementation.

- Les maisons sont implantées à l'alignement, de façon discontinue ménageant ainsi des percées visuelles sur les jardins ou le paysage plus lointain. Cette organisation entre plein et vide, bâti et végétal est la caractéristique principale



de ce tissu.

- La continuité bâtie est assurée sur rue par les systèmes de clôture : murs en pierre enduits, percés de portail ou porche. A noter, la qualité du portail au n°540 de la maison "au bon accueil" (portail en ferronnerie, à tôle festonnée, flanqué de piles en pierre ; avec inscription du nom de la propriété dans la partie haute ouvragée avec des volutes).
- L'alternance entre bâti et mur de clôture, ainsi que la présence de porches, permettent des vues sur les jardins et contribuent ainsi à la qualité paysagère de ce tissu minéral sur rue.
- L'arrière des parcelles est fortement végétalisé avec la présence d'arbres de haute tige qui participent à la qualité paysagère de cet ensemble. Les boisements sont perceptibles depuis la rue Henri Bouchard et la rue des Contamines, notamment à l'angle des deux voies.

Prescriptions

- **Pendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux pans sont admises, en évitant la présence de pignons sur rue. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admises. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Plus spécifiquement selon la séquence urbaine :

Développer une architecture de transition sur la rue des Contamines, angle rue H. Bouchard, pour assurer le lien entre le tissu traditionnel faubourien et une architecture contemporaine d'habitat collectif plus imposante

Rue Bouchard / Gambetta, conserver le principe de césure afin de préserver les percées visuelles vers les cœurs d'îlots boisés et le paysage lointain ainsi que les espaces de respiration dans le tissu urbain.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Rue Bouchard / Gambetta : préserver le principe de porche, caractéristique du tissu faubourien, et les vues au travers (sur les boisements ou paysage plus lointain).

